Comment choisir un porte-greffe adapté à la culture d'agrumes en Guyane ?

FICHE TECHNIQUE

1. Introduction : Qu'est-ce que le greffage et pourquoi greffer ?

Le greffage est une opération qui consiste à souder un végétal ou une portion de végétal (la variété) à un autre qui deviendra son support (le porte-greffe), et lui fournira une partie de l'aliment nécessaire à sa croissance

Greffer permet de …

- Reproduire à l'identique la variété voulue,
- Activer plus rapidement la mise à fruit (par l'utilisation d'un greffon prélevé sur un arbre mère déjà entré en production)
- Mieux lutter contre les maladies et s'adapter aux conditions pédoclimatiques du milieu.

2. Sur quelles caractéristiques dois-je me baser pour choisir mon porte-greffe ?

- Sa capacité d'amélioration de la qualité des fruits de l'arbre
- Sa capacité d'amélioration de la productivité
- Son affinité avec la variété greffée
- Son adaptation aux conditions du sol

Proposition de porte-greffes adaptés aux conditions de la Guyane

Le tableau ci-dessous propose 5 porte-greffes qui sont adaptés aux diverses conditions de la Guyane. Leurs caractéristiques sont récapitulées.

NB : Tous ces porte-greffes sont tolérants à la Tristeza et résistants à la gommose.

Porte-greffe	Avantages	Inconvénients	Associations possibles
Citrange Carrizo	Adapté à tous les sols, dont les sols acides. Mise à fruits rapide et forte productivité. Amélioration de la qualité des fruits (sucre, teneur en jus, épaisseur de peau).	Taux moyen de réussite du greffage (environ 80%). Vigueur moyenne.	*Associations : toutes les variétés. A utiliser préférentiellement pour les variétés d'agrumes douces (oranges, mandarines, tangelo et tangor).*

Fiche réalisée par l'IFIVEG dans le cadre du projet Guyagrume porté par le CIRAD en partenariat avec la FREDON, la Chambre d'Agriculture et l'IFIVEG.
Projet financé sur fonds FEADER – mesure 16.2.1 du PDRG
Novembre 2022

Citrange Troyer	Adapté à tous les sols, dont les sols acides. Mise à fruit rapide et bonne productivité. Amélioration de la qualité des fruits (sucre, teneur en jus, épaisseur de peau).	Taux moyen de réussite du greffage (environ 80%). Vigueur moyenne.	*Associations : toutes les variétés. A utiliser préférentiellement pour les variétés d'agrumes douces (oranges, mandarines, tangelo et tangor).*
Poncirus Flying Dragon	Porte-greffe à effet nanisant, utilisé pour les plantations à haute densité (jusqu'à 500 arbres/ha). Adapté aux sols argileux et aux vertisols. Adapté aux zones tropicales humides pour limiter la pousse et favoriser la production. Productivité forte : densité de plantation élevée, mise à fruit très rapide après la plantation, récoltes fréquentes, étalées tout au long de l'année. Praticité de la récolte (arbre bas). Forte amélioration de la qualité des fruits (sucre, teneur en jus, épaisseur de peau).	Temps d'élevage long en pépinière (jusqu'à 2 ans) et faible taux de réussite du greffage. Vigueur moyenne. Dégénérescence à partir de l'année 10 : chute de la production. .	*Associations : toutes les variétés, attention néanmoins au poids des fruits (ex : le chadeck est trop lourd pour l'arbre).* *Attention, non adapté à certains sols : cas de Javouhey, les mandariniers et orangers ne se développent pas. Les agrumes restent nains.*
Citrumelo Swingle 4475	Adapté aux sols humides. Vigueur importante. Mise à fruit rapide et bonne productivité. Amélioration de la qualité des fruits (sucre, teneur en jus, épaisseur de peau) .	Taux moyen de réussite du greffage (environ 80%).	*Associations : toutes les variétés. A utiliser préférentiellement pour les variétés d'agrumes douces (oranges et mandarines).*

Citrus Volkamériana	Adapté à tous les sols, dont les sols acides. Temps d'élevage rapide en pépinière et fort taux de réussite du greffage. Forte productivité. Vigueur importante, poussée rapide.	Diminution de la qualité des fruits (assèchement, acidification). Temps de mise à fruit moyen.	*Associations : favoriser les variétés acides (limes, pomelos, chadecks).*

Point d'attention : Le comportement des porte-greffes est variable selon la zone de production et les différences de climat et de sol qui sont induites. Il est recommandé de tester le porte-greffe (sur une dizaine de pieds, suivis sur les cinq premières années) avant de se lancer dans la plantation d'un verger.

Point sur le HLB : La maladie du HLB a été détectée en avril 2022 et progresse sur le territoire guyanais. Le CIRAD Antilles-Guyane effectue des travaux de recherche pour trouver des porte-greffes tolérants au HLB dans l'objectif de suivre la stratégie « vivre avec la maladie ». L'évolution de la maladie va engendrer une évolution de la réglementation pour la commercialisation des plants d'agrumes, qui devront être certifiés pour être vendus. Il est vivement recommandé de se tourner d'ores-et-déjà vers des pépiniéristes souhaitant se lancer dans la production de plants d'agrumes sains et certifiés.

3. Je veux obtenir des variétés plus adéquates pour mon verger d'agrumes, vers qui puis-je me tourner ?*

**Listes non exhaustives pouvant être modifiées dans le temps.*

Pour avoir du conseil technique et des formations :

- Les technicien.ne.s de la Chambre d'Agriculture et des OPA
- Le GIE Végétech
- L'IFIVEG

Pour acheter du matériel végétal :

- Auprès des pépiniéristes producteurs de plants d'agrumes,
- Auprès du CRB Citrus de Corse (INRAE San Giuliano).

Pour plus d'informations : contactez l'IFIVEG à l'adresse sectionagrumes.ifiveg@gmail.com

Fiche réalisée par l'IFIVEG dans le cadre du projet Guyagrume porté par le CIRAD en partenariat avec la FREDON, la Chambre d'Agriculture et l'IFIVEG.
Projet financé sur fonds FEADER – mesure 16.2.1 du PDRG
Novembre 2022

Annexe : photographies des porte-greffes cités

Figure 1 : Citrange Carrizo

Figure 2 : Volkamériana

Figure 3 : Flying Dragon

Figure 4 : Citrumelo 4475

Figure 5 : Citrange Troyer

NB : Ces photographies sont issues des Fiches Techniques porte-greffe agrumes du CRB Citrus CIRAD-INRA de Corse. La coloration n'est pas à prendre en compte en Guyane du fait de la différence climatique de notre territoire.

Fiche réalisée par l'IFIVEG dans le cadre du projet Guyagrume porté par le CIRAD en partenariat avec la FREDON, la Chambre d'Agriculture et l'IFIVEG.
Projet financé sur fonds FEADER – mesure 16.2.1 du PDRG
Novembre 2022